
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 16 novembre 2023

Contact presse :

06.39.60.74.27 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Point de situation COVID-19 et grippe à Mayotte

Une augmentation des cas de COVID-19 et de grippe saisonnière est observée à Mayotte. L'Agence régionale de Santé de Mayotte suit avec attention l'évolution de la situation et rappelle l'importance des gestes barrières afin de limiter le risque de transmission de ces maladies et de protéger les personnes les plus fragiles. Ces dernières sont invitées à se faire vacciner afin d'éviter tout développement de forme sévère.

Covid-19 et grippe sur le territoire

Les réseaux de surveillance nous indiquent une augmentation de la circulation de la COVID-19 sur le territoire (notamment via les remontées des pharmacies et de SID-EP). À date, **l'impact sur le secteur hospitalier est faible**.

En parallèle, l'épidémie de grippe saisonnière est en cours à Mayotte. Il est observé des passages aux urgences ainsi que des admissions en réanimation. **Les niveaux restent comparables à ceux des saisons précédentes**.

Dans le cadre de la circulation de ces deux virus, l'Agence régionale de Santé de Mayotte rappelle l'importance de la prévention face à ces virus.

Les gestes barrières : essentiels pour lutter contre la propagation de ces virus

Il importe alors, dès l'apparition de symptômes évocateurs de la COVID-19 ou de la grippe (fièvre, frissons, toux, maux de gorge, essoufflement, maux de tête, ou encore fatigue inhabituelle) et quel que soit le virus en cause, d'appliquer **les gestes barrière** afin d'en limiter la propagation et de protéger les personnes les plus fragiles :

- **Limiter au maximum ses interactions sociales** afin de ne pas contaminer son entourage (famille, amis, collègues) ;
- **Éviter le contact avec les personnes fragiles** qui sont davantage susceptibles de développer des formes sévères ;
- **Aérer son domicile** pour renouveler l'air et éliminer les virus qui pourraient y être présents ;
- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon, ou avec une solution hydroalcoolique en cas de difficulté d'accès à l'eau ;
- **Porter un masque** en cas d'interactions sociales afin d'éviter la diffusion des virus.

Se faire vacciner pour se protéger

La protection conférée par le vaccin contre la COVID-19 et la grippe saisonnière diminue au fil des mois. Aussi outre les gestes barrières, l'Agence régionale de Santé rappelle **l'importance pour les personnes fragiles**, davantage à risque de développer une forme grave, **de se faire vacciner**. La vaccination est une priorité pour :

- **Les personnes âgées de 65 ans et plus ;**
- **Les personnes atteintes de maladies chroniques ;**
- **Les femmes enceintes.**